Le festival de Croix. — C'est dimanche prochain 26 mai qu'a lieu le grand festival de Croix.

Voici le nom des sociétés qui prendront part au cortège qui se formera à deux heures et demie à la *Croix Blanche*, route de Roubaix.

1. Union des Travailleurs, Roubaix ; 2. Musique Municipale, Croix ; 3. Union Chorale, Croix; 4. Musique du Pensionnat Couvreur, Gondecourt ; 5. Fanfare Franco Belge, Mouscron ; 6. Avenir Choral, Ennevelin ; 7. Harmonie Union Musicale, Lannoy ; 8. Fanfare de Libercourt; 9. Orphéons des Travailleurs, Tourcoing; 10. Fanfare Ste-Cécile, Mouscron.

11. Avenoir Moulinois, Lille; 12. Fanfare de Beaurepaire, Roubaix; 13. Fanfare municipale, Lezennes; 14. Sociétés populaires. La Madeleine; 15. Fanfare St Joseph, Tourcoing; 16. Musique municipale, Neuville-en-Ferrain; 17. Union Fraternelle, Roubaix; 18. Amis Réunis, harmonie municipale, Lys-lez Lannoy; 19. La Philharmonique, Roubaix; 20. Union chorale, Wattrelos; 21. Trompettes réunies, Tourcoing; 22. Musique du bataillon scolaire, Lille; 23. L'Espérance, Roubaix; 24. Fanfare municipale, Lannoy; 25. La Concordia, Roubaix; 26 La Muse des Travailleurs, Blanc-Seau; 27. Musique municipale, Bondues; 28. Fanfare communale, Lomme; 29 Avenir, Roubaix.

30. Fanfare d'Attiches ; 31. La Jeune Harmonie, Thumesnil ; 32. L'Echo de la Frontière, Tourcoing ; 33. L'Harmonie de la Citadelle, Ham ; 34. La Jeune France, Wasquehal ; 35. L'Union Chorale, Roubaix ; 36 La Lyre Ouvrière, Marcq; 37 Musique municipale, Mouveaux ; 38. La Lyre des Travailleurs, Lille ; 39. La Fanfare, Mons-en-Baroeul ; 40, Harmonie municipale, Hellemmes ; 41. Orphéon tourquennois ; 42. Musique municipale, Wasquehal ; 43. Fanfare de Willems ; 44. Union Chorale L'Etquermoise, Lille ; 45. La Fanfare de Touffreps ; 46. Les Enfants de la Lyre, Wattrelos ; 47 Union Chorale, Saint-André-lez-Lille; 48. La Fraternelle, Tourcoing ; 49 La Lyre Ouvrière, Lys-lez-Lannoy.

50. Les Trompettes, Wasquehal; 51. La Musique municipale d'Ilem; 52. L'Alliance chorale, Roubaix; 53. Musique municipale de Roncq ; 54. Fanfare du Point Central, Tourcoing; 55. L'Orphéon, Marcq; 56. La Fanfare du Petit-Balisieux; 57. Fanfare St-Pierre, Mons-en-Baroeul; 58. L'Avenir, Marquette; 59 Fanfare municipale, Fiers; 60, Fanfare municipale, Marquette; 61. La Cécilienne, Fives St-Maurice; 62. Fanfare du Breucq, Fiers; 63. Fanfare municipale, Hellemmes; 64 L'Aurore Roubaix; 65. La Fanfare du Petit Château, Tourcoing; 66. Le Réveil musical, Houplines; 67. Union des Travailleurs, Roubaix; 68. La Philharmonique, Templeuve; 69. L'Harmonie des Amis-Réunis, Lille.

70. Les Trouvères, Tourcoing ; 71. L'Harmonie Ste-Cécile, Watignies; 72. Fanfare Cercle V. Delannoy, Roubaix; 73 Union chorale, Flers ; 74. Les Enfants du Vieux Lille, Lille; 75. La Fanfare du Blanc-Seau, Tourcoing ; 76. La Lyre Nationale, Armentières: 77. Les Amis Réunis, Wasquehal ; 78. L'Harmonie Royale, Mouscron ; 79. La Renaissance Chorale, Wattrelos.

80. La Chorale Illloise, Lille ; 81. L'Harmonie Tourquennoise ; 82. L'Etoile, de La Madeleine ; 83. Les Sans-Souci, Lille ; 84. Musique municipale d'Estaimpuis ; 85. Les Lèvres, Lille ; 86. Les Mélomanes Roubaisiens ; 87. La Fanfare du Crêchet ; 88. La Cécilia Roubaisienne ; 89. La Concordia, Thumesnil ; 90. L'Union, de Menin ; 91. La Grande Fanfare, Roubaix.

Des délégués se rendront au devant de chacune de ces sociétés.

Chacune des sociétés prenant part au festival sera conduite aussitôt par le délégué à la salle de musique où les vins d'honneur lui seront offerts, puis elle se rendra à la *Croix-Blanche* pour la formation du cortège.

On nous prie de dire à ce propos qu'une réunion générale des délégués aura lieu, dimanche à dix heures précises, Café Leclercq, pour la remise des insignes et des médailles. Il y a nécessité absolue d'y assister.

Wattrelos. — *Divagation des chiens.* — Le Maire de la commune de Wattrelos rappelle à ses administrés, que les possesseurs de chiens ne peuvent les laisser divaguer ; et que les contrevenants seront poursuivis conformément aux règlements.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0.58 ; Blanc, 3 livres, 0.53; Ménage, 4 livres, 0.58.

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. Grégoire, directeur, à Saint-Amand. 38460

Si vous voulez rendre à vos costumes d'été leur fraîcheur et leur apprêt, et remettre à neuf vos gilets de soie, de coutil, vos cravates, etc., adressez vous à la **GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** — (*Bien faire attention à cette adresse : en face des Fabriques Parisiennes*) 31526

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef de l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer au bureau du **« Journal de Roubaix,** 17, rue Neuve.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux.—**AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING
CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a clôturé, vendredi soir, sa session ordinaire de mai. Vingt deux conseillers assistent à la séance.

M. Glorieux donne lecture du procès verbal de la réunion précédente ; la rédaction de ce procès-verbal est adoptée sans observation.

EMBRANCHEMENT DU CANAL

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'adjudication des travaux aura lieu le 20 juin.

TRAMWAYS

M. le Maire dépose un très long rapport sur la question de la mise en exploitation de la ligne de tramways de Lille à Tourcoing : ce rapport fait mention d'un traité à passer entre la Municipalité, la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing en faillite et la Compagnie des Tramways du département du Nord pour l'usage que celle-ci ferait du réseau de voies ferrées depuis la gare des Francs jusqu'aux Réservoirs des Eaux de la Lys.

M. Roux demande à ce qu'il soit inséré dans la convention que les tramways à vapeur arrivent jusqu'à la rue du Brun-Pain.

M. Quey s'étonne que les tramways n'arrivent pas jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. le Maire répond que la question est réservée et dépend de la solution qui sera donnée à l'affaire des Tramways.

Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil autorise le Maire à signer le traité ci dessus.

CANAL DE L'ESPIERRE

Le Conseil de préfecture, jugeant dans l'action intentée par la société du canal de l'Espierre contre les villes de Roubaix-Tourcoing, a admis en principe les réclamations de la Compagnie, mais a réduit considérablement la demande de dommages-intérêts et a fixé ainsi la répartition : 70 0/0 à la charge de Roubaix et 30 0/0 à la charge de Tourcoing.

Le Conseil Municipal a voté le crédit pour couvrir la dépense à sa charge.

En conséquence, le Conseil est invité à voter un crédit de 15,000 fr. afin de couvrir les condamnations en principal et intérêt qui incombent à la ville de Tourcoing.

M. Quey. — Ne pourrait-on pas faire une convention de façon que la Compagnie ne puisse revenir plus tard sur les mêmes réclamations. La Commission s'est surtout émue du principe même de la réclamation. N'y aurait-il pas lieu de différer le paiement jusqu'au moment où l'usine de Grimonpont fonctionnera.

M. le Maire répond qu'on ne peut se dispenser de payer et qu'il lui semble difficile d'obtenir de la Compagnie une convention de la nature de celle signalée par M. Quey.

Le crédit de 15,000 fr. est voté.

LEGS DE M. LOUIS LELOIR

M. Louis Leloir a légué une somme de 2.000 fr. aux hospices.

Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation de ce legs.

ÉCLAIRAGE AU GAZ DE MOUVEAUX

La commune de Mouveaux a demandé au Préfet l'autorisation de s'adresser à la ville de Tourcoing pour son éclairage au gaz. Cette autorisation lui a été refusée tout d'abord. Sur une nouvelle demande faite à la préfecture par des délégués du Conseil municipal de Mouveaux, le Préfet a demandé à l'administration municipale de Tourcoing d'étudier la question.

La Commission du gaz est chargée de cette étude.

SERVICE DES EAUX

Une somme de 7,800 francs est prévue pour la pose à Tourcoing de nouvelles canalisations.

Le Directeur du service a proposé la pose de conduites dans plusieurs rues qui n'en sont pas encore pourvues.

Renvoi à la Commission des eaux.

SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIÉTÉS

M. Paris, au nom des commissions réunies des Finances et des Beaux Arts, propose d'allouer une somme de 500 fr. à la *Fanfare du Point Central*.

M. Salembien, rapporteur des mêmes commissions, propose une subvention de 300 francs à la société d'harmonie la *Fraternelle*.

M. Masure est rapporteur des Commissions des finances, des beaux-arts et militaire : chargé d'étudier la demande de subvention de la société de gymnastique la *Tourquennoise*, il est d'avis d'accorder une allocation de 2 000 fr.

Le même conseiller rend compte de l'étude faite de la demande de subvention présentée par les *Crick Nicks* en vue de leur participation au concours de Paris, il conclut à une allocation de 5 000 fr.

Les conclusions de tous ces rapports sont adoptées sans discussion.

Autre demande de subvention par l'*Union Fraternelle* pour assister au concours de Fresnes. Les Commissions des finances et des Beaux-Arts a été d'avis d'accorder 500 francs. Le chiffre est accepté.

GRANDS TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil que l'étude des projets est poussée activement : après la construction de la caserne des pompiers, viendront les travaux de voirie et l'édification d'écoles.

Ce qui entrave ces grands travaux, ce sont, paraît-il, les retards apportés par les architectes à remettre leurs plans.

CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil est appelé à pourvoir à la réélection ou au remplacement de cinq directeurs sortant d'exercice.

Sont nommés : MM. Leprince, Léon Monnier, Georges Dervaux, Didry-Bodin, Paul Duquesnoy.

DÉPOT DE VOEUX

Vœu relatif à l'installation de deux abreuvoirs, un dans le canton du sud et l'autre dans le canton nord, et au besoin un seul dans un quartier central. Renvoi aux Commissions des finances et de la voirie.

Vœu demandant que les chaises soient mises gratuitement le dimanche sur la place Thiers pendant les auditions musicales.

Renvoi à la prochaine séance pour l'examen de la prise en considération.

Vœu tendant à charger une personne spéciale des courses qui sont actuellement faites par la police.

Vœu demandant des fêtes de banlieu.

Concerts d'été. — Dimanche 26, à 5 heures, la *Fanfare du Blanc Seau* exécutera les morceaux suivants sur le kiosque de la Place Thiers :

1. Allegro militaire ; 2, ouverture de concours ; 3. *Thèbes*, fantaisie ; 4. *La Reine des Eaux*, ouverture ; 5. *Patrie*, fantaisie : 6. *Grimoline*, mazurka.

Jets de corps durs. — La police ne manque jamais de sévir contre les gamins qui jettent des pierres à tout et à travers, aussi bien sur les passants que dans les vitres ; et cependant cela ne les corrige guère. Jeudi vers le soir, une petite fille, que sa maman tenait par la main, fut atteinte au visage par un tesson de bouteille qu'un jeune garçon lui avait lancé, après l'avoir bien visée. A un demi centimètre près la pauvre enfant avait l'œil crevé. Le petit vaurien s'empressa de prendre la fuite ; et, bien entendu, aucun de ses camarades ne voulut dire son nom ; ce qui n'empêchera pas qu'on le trouvera dès demain.

Accident. — Jeudi, vers 6 h. 1/2 du soir, Auguste Demoulin, commissionnaire chez M. Masurel, passant rue Notre-Dame avec une charrette à bras, fut accroché par une voiture qui venait en sens inverse et projeté violemment contre une muraille. On le releva tout étourdi, mais sans blessures graves.

Acquittement.—M. Muselier, contre-maître, rue de Mulhouse, poursuivi du chef d'abus de confiance, a été acquitté à l'audience du jeudi 23 courant.

Un cheval qui déserte l'écurie. — Le cheval de M. Vanbennel, marchand de chiffons, à qui son maître n'avait sans doute pas donné un picotin suffisant, est parti la nuit dernière et a été retrouvé en fourrière à Mouveaux.

LILLE

Les empoisonnements de la rue de Flandre. — La police continue son enquête sur les empoisonnements de la rue de Flandre. Vendredi matin, à huit heures et demie, M. Wetter, procureur de la République, s'est rendu aux Halles centrales, accompagné de MM. de Brix, juge d'instruction; Defontaine, juge suppléant; Lefebvre, inspecteur de police et d'un vétérinaire. Les magistrats ont visité tout le marché, inspectant les viandes exposées en vente et recueillant des renseignements sur leur origine.

Sauf Mlle Coudonx, rue de Bone, dont la situation devient de plus en plus alarmante et qui a reçu vendredi matin les derniers sacrements, les malades paraissent en bonne voie de guérison. A la liste des personnes atteintes, il faut ajouter encore la famille Emmerich, demeurant rue de Flandre, 73.

Les recherches médico légales n'ont pas jusqu'ici donné de résultat.

Les funérailles du malheureux Peenaert ont eu lieu jeudi soir, à cinq heures, au milieu d'un grand concours de population.

Sport. — Les grandes régates organisées par le Cercle des Régates de Lille, sous le patronage de la municipalité, auront lieu sur la Haute-Deûle, le dimanche 16 juin prochain.

La Société de Géographie de Lille organise pour les 30 31 mai et les 1er et 2 juin une excursion au pays de Liège. Le coût approximatif du voyage est fixé à 75 fr.; le nombre des excursionnistes est rigoureusement fixé à 20. Le voyage sera dirigé par les organisateurs : MM. Ed. Van Biesèle et Wequin fils. Les excursionnistes visiteront Liège, les usines Cockerill, à Seraing, le barrage de la Gileppe, Verviers, Spa, etc.

CONCERTS ET SPECTACLES

Théâtre Delhaye — Samedi et dimanche, pour les adieux, à 3 heures et à 8 heures. — Succès : Une fête au Tonkin, divertissement populaire, nouvelle pantomime. — Modicité prix à toutes les places.

Wattrelos. — Nous avons annoncé dernièrement le concert que l'Association des Anciens Elèves des Frères organisait pour le 2 juin prochain à six heures précises du soir, dans la salle du Patronage.

Nous donnons aujourd'hui le programme de cette fête qui promet d'être très brillante à en juger par le concours que veulent bien lui prêter MM. Paul Deldyck, ténor solo des Orphéonistes (Crick-sicks) de Tourcoing ; Emile Dhalluin, baryton id.; Charles Denoyette basse, id. ; Louis Lengrand, saxophone ; Constant Declercq trombone ; Carlos Desurmont, pianiste-accompagnateur ; et M. Jules Watteeuw, broutteux tourquennois.

Programme. — Première partie : 1. Romance, par M. Emile Dhalluin, Boissière ; 2. *Le Carnaval de Venise*, fantaisie pour saxophone par M. Louis Lengrand, Demeersman ; 3. *Le vieux Barde*, par M. Ch. Denoyette, Concone ; 4. Chansonnette, par M. Jules Watteeuw, J. Watteeuw ; 5. *La Charité*, par M. Paul Deldyck, Faure ; 6. Chansonnette par M. J. Watteeuw, J. Watteeuw.

Deuxième partie : 1. *Air des Puritains d'Ecosse*, par M. Denoyette Concone ; 2. Variations pour trombone par M. C. Declercq, X. ; 3. *Quand l'oiseau chante*, par M. P. Deldyck, Tagliafico ; 4. Chansonnette par M. J. Watteeuw, J. Watteeuw ; 5. *Jérusalem*, par M. E Dhalluin, Verdi ; 6, Chansonnette, par M. J. Watteeuw, J. Watteeuw.

Troisième partie : BARON ET FORGERON, comédie en trois actes, par des amateurs tourquennois.

Quatrième partie : Projections à la lumière oxhydrique : 1. Principaux monuments de Paris ; 2. Personnages célèbres ; 3. Principaux monuments de Rome ; 4. Vues burlesques.

L'ouverture des deux premières parties sera faite par M. Léon Debuy, jeune pianiste de talent.

Nous rappelons aux personnes qui désireraient assister à cette séance, qu'elles peuvent encore se procurer des cartes d'entrée au Bureau du *Journal de Roubaix* et au siège de l'Association rue Saint-Joseph à Wattrelos.

Ces cartes d'entrée sont valables pour toute famille habitant sous le même toit. Leur nombre est limité.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 24 mai

Présidence de M. Parenty, vice président

A..., H..., cabaretière à Roubaix, est condamnée à 6 mois de prison pour excitation de mineurs à la débauche.

Deux cabaretières de Lille sont ensuite condamnées à 13 mois de prison, 50 francs d'amende et 2 ans d'interdiction de curatelle et tutelle pour faits du même genre.

Détail navrant : La plupart des témoins ont de 13 à 15 ans !

Remy Flament, ancien délégué gréviste est condamné à deux mois de prison et 16 francs d'amende pour coups à son patron, à Halluin.

Emile Petitton, 3 mois et 11 francs pour coups, Charles Fauvarque, 1 mois et 16 francs pour coups également; Henri Fevu, 3 mois pour vol.

L'affaire de la femme Hoste, la vitrioleuse de Roubaix, a été remise à demain. MAITRE POINTU.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Galerie couverte de la rue de l'Alouette à la rue de la Gare

Roubaix, le 24 mai 1889.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*

C'est par politesse que *votre abonné* se contente de dire que ma première lettre n'est pas claire; la vérité est que, telle qu'elle a été imprimée, elle est inintelligible. Par erreur de copiste on a mis *rue du Grand Chemin* au lieu de *rue du Chemin de Fer*; ce qui n'a plus de sens.

Lorsqu'on se rend sur les lieux, les faits parlent, et *votre abonné* a de suite rectifié, et bien développé les avantages du projet de passage couvert dont je n'ai fait que jeter l'idée.

Tous ceux qui voudront l'étudier sur place conclueront, comme nous, que la création de cette galerie serait une heureuse innovation à Roubaix qui donnerait comme résultat : l'facilité et agrément au public, 2° fructueux rapports au propriétaire.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées. *Un promeneur.*

PETITE CORRESPONDANCE

D. M. — En principe, il n'y a pas de droit dans ces conditions, mais en fait, il doit y avoir possibilité d'obtenir quelque chose. Qu'entendez-vous par as le quelconque ?

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 24 mai

Présidence de M. le conseiller Mauflastre. — Ministère public : M. de Savignon, avocat général.

2e affaire.

TENTATIVE D'INCENDIE A ROUBAIX

et vol qualifié

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ

Minne persiste à l'audience, à soutenir que l'incendie a été accidentel, communiqué non comment par une bougie placée sur le bord du lit. M. le président lui fait remarquer combien un système est inadmissible il lui reproche aussi d'avoir essayé de détourner les soupçons sur un tiers.

Quant au vol commis au préjudice des époux Fontaine, l'accusé l'avoue toujours; selon lui, le carreau de vitre aurait été brisé par le chien des victimes de la soustraction frauduleuse. Ce chien, entendant le malfaiteur, se serait jeté sur la fenêtre.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

Dix témoins ont été cités à la requête du ministère public. L'un d'eux a fait parvenir un certificat constatant son impossibilité de se rendre à Douai. C'est Céline Fontaine, femme Delberghe, âgée de 26 ans. Il est passé outre aux débats, malgré son absence.

La plupart des personnes entendues relativement à l'incendie, sont, d'ailleurs, des membres de la même famille, la belle-mère et les beaux frères de l'accusé. Ce dernier se nomment Joséphine Pennel, veuve Delberghe, âgée de 58 ans, marchande rue Larochefoucault, et Augustin et Louis Delberghe, jardiniers, âgés de 28 et 34 ans.

Tous ces témoins confirment les détails de notre exposé des faits. Des faits d'ailleurs, ont été racontés au jury, par M. le commissaire de police Legrand.

La femme Tilleul, cabaretière à Roubaix, rue du Grand-Chemin, est enfin venue témoigner au sujet des 275 fr. contenus dans les paniers déposés par Minne, chez elle.

Les derniers témoignages concernent la soustraction dont les époux Charles Fontaine ont été victimes. Le mari déclare qu'on a tout fouillé chez lui. On a volé pour une valeur de 250 fr. environ.

Adolphe Marissal, gendarme à Roubaix, a été mêlé à l'enquête. Carlier, cabaretier, de Fiers, indique comment une montre s'est trouvée entre ses mains. Louis Wannen, le garde-champêtre de Warquehal, précise la façon dont les objets volés ont été découverts en la possession de l'accusé.

PLAIDOIRIES

M. de Savignon, avocat-général, ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes. Sans elles, en effet, ce serait la peine de mort.

Me Dubuisson montre Minne poursuivi par son propriétaire, pour des termes échus, ayant un besoin pressant d'argent, et volant sous l'empire de cette nécessité. Il le présente comme ne s'étant écarté du droit chemin que depuis que sa femme est enfermée à Bailleul, dans une maison d'aliénés. On dit que l'accusé ne travaille plus autant, qu'il fréquente un peu les cabarets, qu'il est joueur ; mais cela se bornait à risquer avec des camarades, 10 ou 20 sous.

Le défenseur demande aux jurés d'écarter, pour la tentative d'incendie, la circonstance aggravante de maison habitée,

QUESTIONS AU JURY

Elles sont au nombre de 13, dont 2 concernent cet incendie et sa circonstance aggravante.

Les 11 autres sont relatives au vol commis chez les époux Fontaine et à ses circonstances de nuit, de maison habitée, d'effraction extérieure, d'escalade et d'effraction intérieure.

Verdict et condamnation

Le jury répond oui à toutes les questions, sauf à celles d'effraction extérieure par rapport à la soustraction dont le sieur Fontaine se plaint.

Des circonstances atténuantes sont obtenues par Minne et la Cour, lui faisant l'application de la loi, le condamne à la peine de *cinq années de travaux forcés*.

Défenseur, Me Dubuisson.

Audience du samedi 25 mai 1889

Présidence de M. le Conseiller Mauflastre. — Ministère public : M. Blondel avocat général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Félix Grineur, cordonnier à Ormalingue, est sujet belge. Il est né à Audregnies (Belgique) le 14 mars 1819. Il a donné 70 ans.

Glisseur est acquitté.

Défenseur, M Hattu.

2e affaire

Le vitriol à Roubaix

L'ACCUSÉ

Charles-Louis Petit, homme de peine à Roubaix, est né à Tourcoing, le 12 avril 1849. Il a, par conséquent, 40 ans.

D'après le dossier, il a toujours eu une conduite et une moralité fort mauvaises. Il a déjà encouru 21 condamnations ; il a notamment été condamné 11 fois pour vol et escroquerie, à des peines de un, deux, trois, quatre et cinq ans de prison.

Il est aujourd'hui poursuivi pour blessures avec préméditation et guet-apens, ayant entraîné la perte d'un œil. Que s'est-il passé ?

EXPOSÉ DES FAITS

Le 5 février dernier, vers 6 heures moins un quart du matin, d'après le récit de l'accusation, Adrienne Petit, boiteuse, âgée de 23 ans, ouvrait, pour se rendre au travail, la porte du corridor de la maison où elle habitait rue du Tilleul 77 à Roubaix. Un individu qui guettait sa sortie sur le trottoir, lui lança en plein visage, sans lui adresser une parole, le contenu d'un bidon de vitriol. Il prit ensuite la fuite.

La malheureuse dont toute la face, les mains et les vêtements étaient brûlés par le liquide corrosif, eut encore l'énergie de remonter l'escalier du 1er étage où elle tombe sur le palier. Des voisins furent attirés par ses cris, la relevèrent et lui prodiguèrent des soins.

Elle a survécu à ses blessures horribles, mais elle a perdu complètement la vision de l'œil droit et ne verra plus qu'avec peine de l'œil gauche ; elle est entièrement défigurée.

L'auteur de cet attentat serait son propre frère. Il aurait commis ce crime sous l'empire de la jalousie. A l'âge de 17 ans, il l'avait séduite. Bien que marié, il vécut plusieurs mois avec elle, à Lille, sous un faux nom.

Arrêté pour vol, il fut condamné le 15 octobre 1886 à deux ans d'emprisonnement ; mais lors de sa libération, au mois d'octobre dernier, il voulut reprendre ses relations avec elle. Elle refusa.

Petit en éprouva un vif ressentiment et le traduisit par des menaces de mort. « Ah ! Elle est folle, a-t-il » dit devant un témoin. Eh bien ! j'ai là, dans ma poche, un révolver qui servira. — Je lui mordrai le » nez. »

L'accusé plaide qu'irresponsabilité ; mais sa victime qui déclare l'avoir parfaitement reconnu, l'a constamment et dès la première heure, désigné. Il n'a pu établir l'alibi qu'il invoquait.

Lorsqu'il fut enfermé dans la chambre de sûreté à Roubaix, le commissaire de police l'a entendu, derrière la porte de sa cellule exprimer son désespoir en ces termes : « Mon Dieu ! mon Dieu ! Comment ai-je fait ça ? ».

Petit est condamné à dix ans de travaux forcés et à la relégation.

Défenseur, Me Planque.

3e affaire. — **Faux à Avesnes**

Jules-Vital Basset, âgé de 28 ans, ancien comptable à Trélon, domicilié à Avesnes, est accusé de faux en écriture de commerce et d'usage de faux.

L'accusation expose que le 20 février dernier, il se présentait chez M. Charles Beaumont à Avesnes, et escomptait un mandat à ordre, montant à la somme de 297 fr. 15. qu'il avait frauduleusement créé le 18 février précédent, et sur lequel il avait apposé la fausse mention « accepté » et la fausse signature « E. Brichet. »

Au moment de son arrestation, on découvrit dans ses vêtements un autre valeur de 674 fr.65, créée par lui, à son profit, le 28 février 1889, et portant également la fausse mention d'acceptation et la fausse signature Brichet. L'information a révélé qu'il avait tenté, pour pouvoir escompter ce dernier effet et en toucher le montant, d'obtenir par intermédiaire, comme endosseur, la signature de M. Peyen, filateur à Avesnes.

L'accusé a reconnu l'exactitude des faits.

Des renseignements très défavorables ont été recueillis sur son compte. Il ne vivrait que d'expédients. Outre les crimes de faux relevés à sa charge, il aurait tenté d'escroquer des fonds au préjudice du banquier M. Beaumont, et escroqué un cheval d'une valeur de 325 francs, au préjudice d'une personne de Simerles, nommée Degrelle.

Il a été récemment condamné par le tribunal correctionnel d'Avesnes, pour abus de confiance, à une peine de six mois de prison au sujet de laquelle il a interjeté appel.

Défenseur, Me Bertauld.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Tous les députés du Nord ont voté *pour* la proposition de loi de M. Delisse, relative à l'inspection sanitaire des viandes fraîches abattues avant leur entrée en France, sauf M. Lefèvre-Pontalis, absent par congé.

Dans le scrutin sur l'amendement de M. le colonel Mérinadier à l'article 37 du projet sur le recrutement de l'armée, — amendement qu'on a lu dans le compte rendu du Sénat, tous les sénateurs du Nord ont voté *contre* sauf MM. d'Havrincourt, Waldeck, de Marcère, Paris, qui ont voté *pour*, et M. Merlin, retenu à la Commission d'instruction.

Sur l'amendement de M. le général Billot, les voies se sont réparties de la même façon.

Cysoing. — Les ouvriers de Cysoing Desaclez et Croisé, étant de service hier, ont arrêté Gossey Remi, âgé de 17 ans, Pondière Joseph, 15 ans, Durand Adolphe, 12 ans, tous trois sans profession, nés à Marchiennes et sans domicile, il ont été ramenés à la gendarmerie de Cysoing et vont être conduits à Lille.

PAS-DE-CALAIS

Le voyage de M. Carnot. — Voici les principales dispositions du programme des fêtes qui seront organisées à Saint-Omer à l'occasion de la visite de M. le président de la République :

Arrivée du train présidentiel le dimanche 2 juin, à 11 heures 15 matin ; réception à la gare ; défilé jusqu'à l'hôtel de la sous-préfecture, par les rues de Dunkerque, Grande-Place, des Cuisiniers, place Victor Hugo, des Epées et Saint-Bertin ; immédiatement après, visite aux hôpitaux ; de une heure à deux heures, déjeuner ; à deux heures, réception à la mairie de toutes les autorités civiles et militaires ; à 6 h. 1/2, banquet de 200 couverts à la salle des pompiers ; à 8 h. 1/2, représentation de gala au théâtre ; après le premier acte, grand feu d'artifice ; bal populaire sur la place Sainte-Marguerite. Le lendemain, départ de Saint-Omer de M. le président Carnot à 8 h. 1/2 ; dans l'après-midi, représentation populaire au théâtre.

Lens. — Les préparatifs pour la réception de M. Carnot sont commencés depuis quelques jours. Presque toutes les sociétés de la région invitées à assister à la fête ont accepté.

Sur le passage du président, de nombreux arcs de triomphe seront établis.

M. Carnot visitera le grand établissement agricole de M. Arthur Hugot, le petit fils et continuateur de Decrombecque, le défricheur de l'immense plaine de Lens.

Un grand banquet est aussi organisé par la Ligue républicaine, dont le président, M. André Dépriz, aurait obtenu la promesse que M. Carnot paraîtrait à cette fête.

Béthune. — A Béthune, la Chambre de commerce a chargé son président de présenter à M. le président de la République, lors de son prochain voyage dans le département du Pas-de-Calais, trois vœux intéressant le commerce et l'agriculture.

Le premier est relatif à la construction du canal du Nord.

Le second tend à obtenir l'intervention du gouvernement pour faire supprimer les tarifs de chemins de fer dits de pénétration.

Le troisième demande qu'un droit compensateur de 3 fr. aux 100 kilos, représentant le montant des impôts de production, soit appliqué à l'entrée en France des maïs, riz, orges et mélasses étrangères.

Dans sa dernière séance, le Comice agricole de l'arrondissement de Béthune s'est associé à ces vœux.

Boulogne-sur-Mer. — Les visiteurs qui commencent à arriver à Boulogne n'ont pas lieu de regretter d'avoir ainsi devancé la saison proprement dite. L'ouverture du Casino s'est faite de la façon la plus brillante par le grand concert au profit de l'œuvre de l'hospitalité de nuit et de la bouchée de pain en formation à Boulogne. Mlle Deschamps, la charmante cantatrice de l'Opéra-Comique, qui apportait son concours à cette belle soirée, y a obtenu un véritable succès d'enthousiasme. On tête également acclamés M. de Manoury, de l'Opéra et surtout M. Fabre, un des derniers prix du Conservatoire. Ce jeune artiste possède une très remarquable voix de basse, qu'il dirige avec infiniment de méthode; sa place est certainement marquée à l'Opéra, comme le ténor Duc et la basse Delmas dont, on s'en souvient, les premiers débuts ont eu lieu au Casino de Boulogne. Citons encore Mlle Ruth, de l'Odéon, et M. Brunet, du théâtre du Parc de Bruxelles. Ces deux artistes sont les étoiles d'une excellente troupe de comédie qui interprète, quatre fois par semaine, les meilleurs ouvrages du répertoire contemporain, en attendant les débuts de la troupe d'opéra. 19557d

La grève des piplers de Saint Omer continue, sans qu'on puisse en prévoir la fin, MM. Fiolet et Audebert semblent disposés à maintenir leurs conditions, et environ 350 ouvriers, tant hommes que femmes et enfants, refusent très nettement de reprendre le travail. Jeudi après-midi, ils ont parcouru en bandes les rues de la ville, mais sans causer aucun désordre.

BELGIQUE

Les grèves. — *A Seraing.* — La situation est la même en ce qui concerne les charbonnages de Marihaye à Seraing. Il y a 70 grévistes de plus qu'hier; ils sont toujours calmes.

Un meeting socialiste improvisé a été tenu, jeudi entre 9 et 10 heures du soir par les ouvriers en grève, à la Maison du Peuple, à Lize-Seraing. L'assemblée était présidée par le sieur Guillaume Collin. C'est le nommé Piedbœuf, de Liège, qui a pris la parole et qui a discuté article par article le règlement sur la police des mines. L'orateur a recommandé le calme et préconisé le système des délégations d'ouvriers aux patrons. Le nommé Ligeon, de Jemeppe, a voulu engager les ouvriers à ne pas faire de grèves partielles, mais les auditeurs ont quitté la salle laissant l'orateur prêcher dans le désert.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 mai.* — Jean Mérard, rue Lafontaine, 5. — Maria Duponchel, rue de la Balance, 20. — Palmyre Barbey, rue de la Barbe d'Or. — Henri Coket, rue des Longues-Haies, 124. — Charles Carpentier, rue de la Basse-Masure. — Albéric Beaupré, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Henri Delaby, 10 jours, chemin des Couteaux, cour Dhooghe, 8. — Henri Vanhoutebrouk, 2 mois, rue des Longues-Haies. — Delhaye, présenté sans vie, chemin de la Makellerie. — Auguste Cremers, 4 mois, rue Saint-Eleuthère, 5. — François Durinck, 3 mois, rue Bernard. — Delanghe, présenté sans vie, rue Ste Thérèse.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 18 au 22 mai.* — Adéline Dejagère, Bouzarde — Albert Defiandre, Place. — Juliette Dumortier, Beaulieu. — Henri Gonseman, Sartel. — Suzanne Lehembre, Sapin-Vert. — Blanche Dewael, Sapin-Vert. — *Publication de mariages.* — Edmond D'hooghe, 27 ans, débourreur, et Hélène Dullou, 21 ans soigneuse. — Charles Dewaele, 36 ans, tisserand, et Elise Agache, 23 ans, ourdisseuse. — Jules Carette, 26 ans, marchand, et Clémence Lefebvre, 25 ans, sans profession. — Pierre Scherpereel, 23 ans, tisserand, et Marie Rys, 21 ans, servante. — Emile Castel, 29 ans, cultivateur, et Lucie Mercier, 32 ans, cultivatrice. — *Mariages.* — Louis Tesse, 39 ans, tisserand, et Julienne Herminez, 40 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Pottier, 27 ans, tisserand, et Hermance Vandenplassche, 26 ans, repasseuse. — Jean-Baptiste Leclercq, 77 ans, sans profession, et Célina Bottel, 63 ans, journalière. — *Déclarations de décès du 18 au 22 mai.* — Marie Spriet, 53 ans, 6 mois, ménagère, Sartel. — Adéline Lachens, 20 jours, Sartel.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 23 mai,* — Pierre Beuscart, rue du Moulin-Fagot. — Marie Doutreluingne, rue de Gand. — Marguerite Decourcelle, rue Delhaye — Henri Medo, rue d'Anvers. — Marie Casaert, rue du Casino. — Alphonse Varmersch, rue Claude Bernard. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Rosine Dumortier, 21 ans 11 mois, sans profession, rue de Tournai. — Gustave Thienpont, 1 an 5 mois, rue de Tournai.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille TISON-DECRANE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Irma-Léocadie Joseph DECRANE, décédée à Roubaix, le 15 mai 1889, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, q